

**LE CIMETIÈRE PATRIMONIAL :  
UN CADRE DE RÉFÉRENCE**

Une publication de la  
Commission des biens culturels du Québec

Juillet 2004

## Table des matières

<b>1. État de la situation .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Le cimetière patrimonial .....</b>	<b>4</b>
2.1. La situation actuelle .....	4
2.2. Définition du cimetière patrimonial .....	6
<b>3. Les valeurs du cimetière patrimonial .....</b>	<b>8</b>
3.1. Définition d'une valeur patrimoniale .....	8
3.2. Les valeurs propres aux cimetières patrimoniaux.....	9
Valeurs socioculturelles.....	10
Valeurs de matérialité.....	11
Valeurs économiques.....	11
3.3. L'implication collective dans la définition des valeurs .....	12
<b>4. Postulats pour guider la gestion des cimetières patrimoniaux .....</b>	<b>13</b>
4.1. Premier postulat : le cimetière patrimonial a une valeur d'ensemble qui à la fois intègre ses diverses composantes et renforce leurs valeurs propres.....	13
4.2. Deuxième postulat : la conservation d'un cimetière patrimonial commande le maintien d'une pluralité de significations.....	14
4.3. Troisième postulat : la gestion du cimetière patrimonial doit impliquer les collectivités qu'il dessert. ....	14
4.4. Quatrième postulat : l'adaptation au changement dans le respect de sa personnalité est une condition essentielle à la pérennité d'un cimetière patrimonial. ....	15
4.5. Cinquième postulat : la préservation et la mise en valeur d'un cimetière patrimonial doivent être envisagées dans la perspective du développement durable. ....	15
4.6. Aide-mémoire.....	16
<b>Bibliographie.....</b>	<b>18</b>

# Le cimetière patrimonial : un cadre de référence

## 1. État de la situation

En conclusion de son étude sur la typologie des cimetières dans l'Occident judéo-chrétien, la Commission des biens culturels du Québec souhaite poursuivre sa réflexion sur la définition du cimetière patrimonial et sur les critères permettant d'assurer sa conservation et sa mise en valeur. Elle entend examiner, notamment, « la question du maintien de l'usage comme moyen d'assurer la conservation des significations » et « le défi posé par l'évolution des pratiques d'inhumation pour une adaptation au changement respectueuse du "génie du lieu" » (*L'évolution de la typologie...*, p. 46).

L'étude de l'évolution typologique des cimetières permet de situer la problématique du cimetière patrimonial dans une plus large perspective. Elle montre comment, dans une société industrialisée, urbanisée et pluraliste comme la nôtre, plusieurs modes de sépulture se sont succédé et cohabitent aujourd'hui. Aux cimetières amérindiens, qui témoignent de cultures funéraires diversifiées, se sont ajoutés au XVII<sup>e</sup> siècle les cimetières catholiques de la Nouvelle-France, circonscrits dans l'enclos paroissial. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les cimetières-jardins et, au XX<sup>e</sup>, les cimetières-parcs sans affiliation religieuse ont peu à peu modifié la tradition judéo-chrétienne.

L'évolution des modes de sépulture pose la question du statut patrimonial de certains cimetières : en quoi leur gestion et leur planification diffèrent-elles de celles de n'importe quel cimetière ? Il faut se demander au préalable si tous les

cimetières sont un patrimoine public par définition, c'est-à-dire un « ensemble [...] chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement. »

La réponse aux interrogations que soulève le statut patrimonial des cimetières réside dans :

1. La définition du cimetière patrimonial.
2. L'identification des valeurs qu'il recèle.
3. L'élaboration de postulats de gestion.

Ces questions forment le cœur du présent document. Ce dernier est le fruit d'une réflexion des membres de la Commission, soutenus dans leur démarche par M. Patrice Groulx, historien-conseil.

## **2. Le cimetière patrimonial**

### *2.1. La situation actuelle*

Le Québec compte plusieurs dizaines de cimetières patrimoniaux ou d'éléments de patrimoine funéraire protégés. Ils illustrent une grande diversité de situations.

Il existe une trentaine de **cimetières protégés** (classés, reconnus ou cités) en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Certains le sont en tant que cimetières (le cimetière anglican St. James de Trois-Rivières), mais plus fréquemment comme les éléments d'un ensemble paroissial (le site historique de l'église de la Sainte-Famille à Cap-Santé), d'un ensemble institutionnel (le site historique du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec) ou d'une localité (le cimetière amérindien du poste du Lac-aux-Allumettes, dans l'Outaouais, ou le cimetière du village historique de Val-Jalbert, au Saguenay). Les **chapelles funéraires** (la chapelle Louis-Joseph-Papineau à Montebello) forment des lieux d'inhumation privés.

Les **composantes** isolées de plusieurs cimetières sont également protégées en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (le calvaire du cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-l'Annonciation à L'Ancienne-Lorette, le charnier du site historique de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le charnier de Sainte-Agathe ou le mur du cimetière de l'église de Saint-Mathias-sur-Richelieu).

Dans le « Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais », les **fosses communes des immigrants** morts du typhus au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont protégées, administrées et commémorées en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

Plusieurs **cimetières et lieux de sépulture autochtones** sont protégés au titre de patrimoine archéologique par la *Loi sur les biens culturels*. Toutefois, leur problématique est délicate, puisque, comme le souligne le rapport du Groupe-conseil Arpin, le patrimoine des Premières Nations possède une « valeur spirituelle encore agissante dans le processus de recouvrement de leur culture. » (p. 120)

Des **cimetières désaffectés**, amérindiens ou euroaméricains, se trouvent vraisemblablement dans les limites de certains **parcs nationaux** du Québec et du Canada où il y a eu des établissements humains (île Bonaventure, île d'Anticosti, Forillon, etc.). Le musée de Pointe-à-Callière, à Montréal, abrite également le premier cimetière catholique de Montréal. Tous ces cimetières jouissent d'une forme ou d'une autre de protection.

Certains cimetières sont l'objet de **commémorations officielles**. Par exemple, une section du cimetière de l'Hôpital général de Québec a fait récemment l'objet d'une célébration des morts de la guerre de Sept Ans. À Québec, le cimetière Beth Israël Ohev Sholom et, à Montréal, les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal sont désignés comme des **lieux historiques nationaux** par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Même si ces

désignations ne sont pas accompagnées d'une obligation juridique de protection, elles créent une pression morale sur leurs propriétaires et sur les gestionnaires publics.

Les raisons exactes de la protection d'un cimetière ne sont pas toujours explicites dans la documentation consultée, mais la **représentativité** et l'**ancienneté** sont à coup sûr invoquées. Pour les cimetières qui font partie d'un site, la valeur d'**ensemble** entre en ligne de compte : la présence du cimetière augmente la valeur du territoire, et sa position par rapport aux autres composantes du site enrichit sa propre signification. Pour un cimetière individuel comme le St. James de Trois-Rivières, les qualités **symboliques** (représentation d'un groupe ethnique), d'**âge** (ancienneté) et **documentaires** (sépultures illustres) sont les motifs de préservation. Pour la chapelle Louis-Joseph-Papineau, ce sont des motifs **historiques** (le rôle des familles Papineau et Bourassa dans la vie politique québécoise et canadienne), **artistique** (l'architecture de la chapelle et les œuvres qu'elle abrite) et de **position** (à l'intérieur du domaine Papineau à Montebello) qui expliquent sa préservation.

Ces exemples montrent qu'un cimetière n'est pas en soi patrimonial. Il le devient lorsqu'il est un lieu considéré à la fois comme **représentatif**, **ancien** (ou fondateur) et **exceptionnel** par la collectivité nationale, régionale ou locale. Il reste toutefois à définir ce qui constitue sa spécificité par rapport à une autre forme de patrimoine.

## *2.2. Définition du cimetière patrimonial*

*Le cimetière patrimonial est un ensemble chargé de significations reconnues, approprié et transmis collectivement.*

Comme tout cimetière, le cimetière patrimonial est un espace organisé où une collectivité inhume ses défunts. Il est occupé par des immeubles (chapelles, charniers, mausolées, etc.) et des biens mobiliers (stèles, monuments, etc.). Il

forme une « cité des morts », petite ou grande. Expression des plus profondes croyances humaines au sujet du passage de la vie à la mort et de l'immortalité, le cimetière est organisé dans un cadre religieux ou sacré. Il reproduit aussi les caractéristiques ethniques et sociales du monde des vivants. Chaque cimetière patrimonial possède des caractéristiques morphologiques et spatiales héritées d'une succession de générations passées et qui lui confèrent une personnalité propre.

En plus, le cimetière patrimonial est l'expression d'une culture **sur le plan spirituel**, puisqu'il montre comment les membres d'une société se préparent individuellement à leur propre décès, comment ils mettent en commun cette expérience et expriment les liens qu'ils veulent maintenir avec leurs proches. Il est toujours le lieu d'une commémoration au sens large, c'est-à-dire du rappel de la mémoire des prédécesseurs.

Le cimetière patrimonial est aussi le lieu, à divers niveaux, d'une mémoire sacralisée **sur le plan civique**. Il permet de rendre un hommage public aux soldats qui se sont sacrifiés pour la Patrie, aux victimes de grandes catastrophes ou aux personnalités de premier plan, comme en témoignent les monuments commémoratifs qu'on y érige.

Par ailleurs, les cimetières patrimoniaux offrent au public un cadre de recueillement ou de détente contemplative grâce à leur aménagement paysager.

Enfin, le cimetière patrimonial possède des qualités documentaires accessibles à tous. On y visite les sépultures d'illustres personnages, on y étudie la structure d'une communauté ou on y reconstitue des généalogies familiales.

### 3. Les valeurs du cimetière patrimonial

#### 3.1. Définition d'une valeur patrimoniale

Les valeurs sont évoquées dans tous les débats sur la gestion du patrimoine, mais leur définition varie selon le sens que leur accordent les intervenants. La notion même de valeur patrimoniale est mouvante. Les premiers défenseurs du patrimoine lui attribuaient des valeurs intrinsèques ou essentielles en nombre limité, plus particulièrement la valeur d'ancienneté. Dans le cas du Québec, la représentativité des traditions nationales passait en particulier par la préservation de l'héritage de la Nouvelle-France. Par la suite, les études critiques ont souligné que les réalités matérielles ou immatérielles ne portent pas en elles-mêmes des valeurs immuables, mais que celles-ci sont attribuées par un discours social.

Dans le contexte du patrimoine, la « valeur » signifie tout ce qui donne un sens à la vie (caractéristique, qualité, actif). Elle est employée dans un sens mélioratif, attestant que le patrimoine apporte divers bénéfices à la collectivité. Dans l'esprit des nouvelles tendances, nous définissons ici les **valeurs du cimetière patrimonial** comme des **qualités qui concrétisent ses significations reconnues et qui justifient son appropriation et sa transmission collectives.**

Soulignons qu'étant par définition des significations attribuées par des personnes ou des communautés à des biens matériels ou immatériels, les valeurs peuvent être à **la fois complémentaires et contradictoires, permanentes et transitoires.**

Elles sont généralement complémentaires. Les valeurs d'âge et d'art, par exemple, se combinent aisément. Par contre, elles peuvent être contredites par une valeur d'usage : la fréquentation soutenue d'un lieu provoque une usure qui menace son intégrité.



De même, on souhaite aujourd'hui que les valeurs qui sous-tendent la préservation d'un bien persistent le plus longtemps possible, sinon l'effort consenti pour son maintien est discutable. Mais les valeurs portées par les collectivités sont transitoires. Ce qui n'était pas considéré comme un patrimoine il y a une génération l'est devenu depuis. Ce qui l'est aujourd'hui peut ne plus l'être demain. La juste définition des valeurs est donc essentielle pour la transmission du patrimoine. Un patrimoine dont les valeurs sont aujourd'hui bien comprises aura de meilleures chances d'être transmis aux générations futures. C'est dans cet esprit qu'on se penche maintenant sur la « gestion par les valeurs » : celles-ci sont la planche de salut d'un patrimoine devenu coûteux à préserver et dont il faut constamment justifier le maintien.

### *3.2. Les valeurs propres aux cimetières patrimoniaux*

D'après l'ensemble de la documentation consultée, les cimetières patrimoniaux matérialisent trois groupes distincts de valeurs. On leur reconnaît des qualités **socioculturelles**, qui expriment à la fois une culture et des liens sociaux, ainsi que des qualités **économiques** (*La gestion par les valeurs...*, p. 42-43) . En raison de la large emprise spatiale d'un cimetière, il faut aussi définir un groupe de valeurs rattachées à sa **matérialité** (caractères physiques et position), dont les valeurs socioculturelles et économiques ne peuvent pas rendre parfaitement compte.

Les énoncés qui suivent ne forment pas une grille d'évaluation, mais un **moyen d'accès à la problématique des valeurs patrimoniales d'un cimetière**. Ils suggèrent des pistes pour des enquêtes plus poussées, enrichies par les critères propres aux diverses disciplines du patrimoine : ethnologie, histoire de l'art, histoire de l'architecture, conservation matérielle, etc.

### *Valeurs socioculturelles*

Les **valeurs spirituelles ou religieuses**. Elles sont de l'ordre du sacré. Le cimetière forme un lien concret entre les vivants, les morts et, pour les croyants, avec des forces ou des principes qui les transcendent. Son organisation interne, la disposition des tombes, les rites d'accompagnement qui s'y accomplissent, la qualité et la pérennité des monuments sont tous l'expression de ces valeurs.

Les **valeurs symboliques**. Elles sont de l'ordre de la culture. Le caractère sacré et l'identité religieuse d'un cimetière sont reconnus non seulement par la communauté de fidèles à laquelle il appartient, mais par la collectivité dans son ensemble. Par son implantation, sa position dans la trame urbaine ou rurale, il contribue à la structuration du paysage. Il peut aussi être la dernière empreinte d'une communauté disparue : il est alors une trace mémorielle unique.

Les **valeurs d'usage**. Un patrimoine a d'autant plus de chances d'être maintenu et respecté qu'il continue de remplir une fonction vitale pour la collectivité. Le maintien de l'activité d'un cimetière patrimonial assure le maintien de l'ensemble de ses qualités patrimoniales.

La **valeur d'âge** est de l'ordre de l'histoire. Le cimetière témoigne de la fondation d'une communauté et de sa persistance dans le temps. Si cette communauté est toujours vivante, le cimetière lui permet de mesurer et d'affirmer sa pérennité. Si elle a disparu, il maintient la mémoire de son passage.

Les **valeurs d'art** sont d'un ordre esthétique. Les cimetières contiennent souvent des immeubles, des monuments ou des biens remarquables par leur style, leur facture, leur emplacement, le renom de leur concepteur. Il arrive que les œuvres d'art méritent à elles seules une protection patrimoniale, indépendamment du caractère patrimonial ou non du cimetière.

Les **valeurs documentaires** sont rattachées aux valeurs d'âge et d'art et sont de l'ordre du témoignage. Le cimetière patrimonial peut contenir une foule de renseignements sur la communauté qui l'a construit. Il peut servir à identifier les membres de cette communauté et à reconstruire leur généalogie. Il permet de singulariser les membres de cette communauté par la qualité de ses monuments, leur localisation, etc. Le cimetière ou la section d'un cimetière réservée à une communauté particulière de croyants documente des origines ethniques ou des appartenances sociales ou professionnelles méconnues ou délaissées. Par sa spatialité, le cimetière peut également être un terrain d'enquête archéologique et écologique.

#### *Valeurs de matérialité*

Les **valeurs d'intégrité** d'un cimetière donnent une pertinence à sa reconnaissance et à son maintien. Un cimetière patrimonial de bonne qualité conserve l'essentiel de ses caractéristiques fondamentales. Ces dernières n'ont pas toutes besoin de remonter à la période fondatrice : comme pour un édifice, les ajouts et les remaniements témoignent de sa vitalité. L'essentiel est qu'il conserve un haut degré d'intégrité au fur et à mesure des transformations qu'il subit.

Les **valeurs de position** dans son environnement confèrent au cimetière patrimonial une importance particulière. Il faut s'interroger sur la structuration qu'il apporte au cadre physique qui l'entoure et *vice versa*, aux contraintes ou aux possibilités que lui offre cet environnement. Un cimetière patrimonial se distingue nécessairement par la qualité de son aménagement architecturé ou paysager.

#### *Valeurs économiques*

Les **valeurs économiques** sont de trois ordres. En premier lieu, le cimetière patrimonial et ses composantes bâties, ses monuments, son matériel et ses documents possèdent d'eux-mêmes des valeurs foncières et marchandes. En second lieu, un cimetière en activité possède aussi une valeur commerciale :

location de lots, vente de services, achat d'équipement, paiement de salaires, etc. En troisième lieu, un cimetière patrimonial ajoute une plus-value à l'économie d'une localité ou d'une région s'il fait partie de ses attraits culturels et touristiques. Le cas des cimetières du mont Royal le montre bien : ils contribuent à en maintenir l'attrait naturel du parc du Mont-Royal, dont ils sont les voisins ; en retour, leur localisation exceptionnelle est un « argument de vente » depuis leur origine.

### *3.3. L'implication collective dans la définition des valeurs*

L'étude de la Commission des biens culturels du Québec intitulée *La gestion par les valeurs...* souligne l'importance d'affirmer les significations que les collectivités accordent au patrimoine et qui en justifient la préservation. L'approche par les valeurs permet non seulement **d'identifier** les biens matériels et immatériels qui ont une qualité patrimoniale, mais aussi de renforcer **l'identification de la société** à ce patrimoine. Elle concrétise la tendance récente à l'élargissement de la notion même de patrimoine d'une part, et à sa très grande diffusion sociale d'autre part.

Le patrimoine, comme l'ont rappelé le rapport du Groupe-conseil Arpin et la Commission des biens culturels du Québec, est à la fois « une richesse collective » et « une responsabilité partagée ». Le partage des responsabilités implique celle des valeurs. Les valeurs communes que la société attribue au patrimoine, et qui font de ce dernier un véhicule de reconnaissance et d'identité imposent au propriétaire d'un cimetière patrimonial une obligation morale et juridique de tenir compte des significations sociales dans la gestion de son bien.

#### **4. Postulats pour guider la gestion des cimetières patrimoniaux**

Les cimetières patrimoniaux sont des territoires urbains à petite échelle. Ces « cités des morts » sont délimitées par un mur percé de portes, sont traversées d'allées sinueuses ou rectilignes, possèdent des quartiers anciens et nouveaux, des secteurs opulents, avec leurs mausolées familiaux et leurs monuments élaborés, ou modestes, avec leurs alignements plus sobres ; elles matérialisent des identités religieuses et ethniques spécifiques.

Parce que les cimetières patrimoniaux sont des « territoires » qu'il faut gérer en pensant à leur avenir, nous jugeons utile de reprendre ici les postulats formulés dans *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*, (p. 48-57.) Nous avons adapté ces énoncés à la lumière des valeurs identifiées plus haut et afin d'orienter l'identification et la gestion des cimetières patrimoniaux dans le respect des réalités propres à chacun.

*4.1. Premier postulat : le cimetière patrimonial a une valeur d'ensemble qui à la fois intègre ses diverses composantes et renforce leurs valeurs propres.*

Chacun des éléments constitutifs d'un cimetière patrimonial possède une « personnalité » propre, mais c'est la conjonction de ces personnalités dans un tout cohérent qui lui confère sa qualité d'ensemble. Le cimetière patrimonial exprime à la fois la diversité, l'ancienneté et l'évolution des valeurs socioculturelles. Le maintien de cette intégrité est essentiel au maintien des diverses significations dont il est le dépositaire.

Le cimetière patrimonial doit faire l'objet d'un énoncé de valeurs qui permette à la fois d'identifier l'ensemble des caractéristiques qui méritent une reconnaissance sociale, et les qualités propres de ses composantes (son découpage spatial, ses monuments, etc.). Cet énoncé servira à définir la qualité patrimoniale du lieu, à

faciliter son appropriation publique, à l'administrer comme un tout et à identifier les aspects critiques de sa conservation et de sa mise en valeur.

*4.2. Deuxième postulat : la conservation d'un cimetière patrimonial commande le maintien d'une pluralité de significations.*

L'attrait particulier du cimetière patrimonial, comme de tout édifice ou espace public chargé d'histoire, réside dans le fait qu'il est le dépositaire tout à la fois de valeurs collectives et individuelles. La quête d'un réconfort spirituel, d'une identité culturelle, d'une communauté d'histoire, de racines familiales ou de qualités esthétiques, y trouve une forte expression. La pluralité des significations reconnues par des publics aux intérêts diversifiés est intimement liée à la qualité patrimoniale du cimetière.

*4.3. Troisième postulat : la gestion du cimetière patrimonial doit impliquer les collectivités qu'il dessert.*

Par son statut patrimonial, le cimetière rayonne hors de ses limites. Sa gestion doit prendre en compte et impliquer l'ensemble de la collectivité qui lui reconnaît ses qualités patrimoniales. Les échanges s'effectuent par des canaux d'information réguliers (publicité, médias, visites organisées, etc.) ou extraordinaires, lors de consultations publiques par exemple. S'il maintient actifs ces canaux, le gestionnaire du cimetière pourrait obtenir un plus large soutien public tout en respectant ses propres responsabilités patrimoniales.

*4.4. Quatrième postulat : l'adaptation au changement dans le respect de sa personnalité est une condition essentielle à la pérennité d'un cimetière patrimonial.*

La meilleure garantie de maintien d'un cimetière patrimonial est la conservation de ses activités. Mais les pratiques funéraires changent, et l'adaptation aux nouveaux besoins des clientèles est question de survie pour les cimetières actifs. Ces nouveaux besoins doivent être bien accueillis, sans pour autant justifier des interventions qui risquent de dénaturer les valeurs qui confèrent au cimetière son statut patrimonial. Tout comme dans les arrondissements historiques où on continue de construire ou de rénover, c'est le juste équilibre entre les anciennes et les nouvelles pratiques qui, en conservant l'intégrité de ce qui est ancien, ajoute à la valeur de ce qui est nouveau.

*4.5. Cinquième postulat : la préservation et la mise en valeur d'un cimetière patrimonial doivent être envisagées dans la perspective du développement durable.*

L'espace des cimetières est limité, et même les plus grands doivent entrevoir le terme de leur « vie utile ». Dans le cas d'un cimetière patrimonial, l'approche de cette échéance est d'autant plus préoccupante que le maintien de l'usage est justement une garantie du maintien de ses qualités. La croissance d'un cimetière doit par conséquent être planifiée dans la perspective d'une très longue durée. Le public est de plus en plus sensibilisé au principe du développement durable ; les gestionnaires du cimetière patrimonial doivent nécessairement intégrer ce principe à leur gestion, notamment par un usage optimisé de l'espace hors-sol, en surface et sous-terrain.

#### 4.6. Aide-mémoire

Dans le tableau suivant, nous articulons les postulats énoncés ci-dessus et les valeurs que nous avons énumérées plus haut. Ce tableau n'est pas exhaustif et prescripteur ; il vise plutôt à illustrer, par quelques exemples, les défis de gestion des cimetières patrimoniaux.

<b>Postulats</b>	<b>Moyens de gestion visés en fonction des valeurs</b>
Maintien de la valeur d'ensemble	<b>Valeurs...</b> ... <b>physiques</b> : maintien ou restauration à leur état primitif des tracés, des bâtiments et des monuments, protection contre le vol ou le vandalisme. ... <b>de position</b> : maintien ou restauration des liens de continuité et des points de rupture avec les éléments voisins.
Maintien de la pluralité des significations	<b>Valeurs...</b> ... <b>spirituelles</b> : maintien de la lisibilité des traditions religieuses d'origine. ... <b>symboliques</b> : reconnaissance de l'importance du lieu pour la collectivité. ... <b>d'usage</b> : maintien de l'usage comme cimetière. ... <b>d'âge</b> : lisibilité de l'âge du lieu. ... <b>d'art</b> : maintien des qualités esthétiques du lieu. ... <b>documentaires</b> : inventaire des archives et des inscriptions, recherche des constructions ou du mobilier disparus.
Respect des besoins et responsabilités des collectivités	<b>Valeurs symboliques</b> : prise en compte des opinions et demandes d'implication de la collectivité dans les décisions d'aménagement.



Adaptation au changement	<p><b>Valeurs économiques</b> : pour maintenir son activité, insertion dans le marché des services funéraires ; en retour, contribution aux attraits emblématiques ou touristiques de la région.</p> <p><b>Valeurs de position</b> : respect de sa propre histoire et insertion harmonieuse dans les aménagements du voisinage lors des transformations de son propre aménagement.</p>
Développement durable	<p><b>Valeurs économiques</b> : le cimetière patrimonial valorise un développement durable pour maintenir le plus longtemps possible son activité.</p> <p><b>Valeurs d'intégrité</b> : le cimetière patrimonial favorise le réemploi ou la réaffectation de ses composantes physiques.</p>

## Bibliographie

### 1. Études, rapports et documents de la Commission des biens culturels du Québec

Commission des biens culturels du Québec. *La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle*, Réflexion, 2004.

Commission des biens culturels du Québec. *L'évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du moyen âge à nos jours*, Réflexion, 2004.

Commission des biens culturels du Québec. *Pourquoi une politique du patrimoine ?* Patrimoine, Hiver 2004

Commission des biens culturels du Québec. *Pour une politique de la commémoration au Québec : bilans et pistes de discussion*. Québec, Réflexion, 1998.

Commission des biens culturels du Québec. *Un cadre de référence pour la gestion des arrondissements historiques*. Québec. Réflexion, 2002.

Commission des biens culturels du Québec. *L'avenir du Mont-Royal*. Rapport d'analyse et recommandations présentées à M<sup>me</sup> Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, juin 2002.

### 2. Mémoires, rapports et actes de colloques

Commission des lieux et monuments historiques du Canada. « Le cimetière Mont-Royal, Outremont et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal,

Québec. Rapport supplémentaire », suivi de « Le cimetière Mont-Royal (1297, chemin de la Forêt, Outremont, Québec) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (4061, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, Québec) », *Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Réunion d'automne 1998, Rapports au feuilleton*, tome 1, p. 135-181.

« Déclaration finale sur la perte de patrimoine funéraire au Québec », *Actes du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec Héritage Montréal, 31 octobre 2002*, Annexe 3.

Écomusée de l'Au-Delà. *Le cimetière : maintenant, son futur, ses défis*. [Montréal], Écomusée de l'Au-Delà, [1996]. i-98 p. Actes du colloque des 25-26 avril et 9-10 mai 1996.

Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. « Mémoire sur le Mont-Royal présenté devant la Commission des biens culturels du Québec ». Mai 2002. 24 p.

Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. « Commentaires sur le rapport de la Commission des biens culturels du Québec intitulé "L'avenir du Mont-Royal" ». Mars 2003. 65 p.

Groupe-conseil Arpin sur la Politique du patrimoine culturel du Québec. *Notre patrimoine, un présent du passé*. Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2000. xxx-240 p.

Ministère de la Culture et des Communications. « Comment évaluer l'intérêt patrimonial d'un bien culturel ou d'un territoire et le contexte d'intervention en matière d'attribution de statut juridique ». Document photocopié, 1990, 14 p.

Office de consultation publique de Montréal. « Rapport de consultation publique. Plan d'aménagement. Cimetière Notre-Dame-des-Neiges ». Mars 2004. 35 p. + annexes .

Office de consultation publique de Montréal . Consultations relatives au Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame des Neiges, novembre et décembre 2003 ; mémoires de :

Adamczyk, Georges, et Pierre Boyer-Mercier  
Écomusée de l'Au-Delà  
Héritage Montréal  
Les Amis de la Montagne  
Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset  
Société d'histoire de la Côte-des-Neiges

### *3. Ouvrages, thèses et articles*

Bacqué, Marie-Frédérique, dir. *Mourir aujourd'hui. Les nouveaux rites funéraires*. Paris, Éditions Odile Jacob, 1997. 276 p. Coll. « Opus »

Bronze, Jean-Yves. *Les morts de la guerre de Sept Ans au Cimetière de l'Hôpital-Général de Québec*. [Québec], Presses de l'Université Laval, 2001. 190 p.

Commission de la capitale nationale du Québec. *Je me souviens. Les monuments funéraires des premiers ministres du Québec*. Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, 1999. 35 p.

Commission des biens culturels du Québec. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*. Québec, Les publications du Québec, 1990. 3 vol.

*Continuité*. « Le patrimoine funéraire. Au-delà du mythe » [dossier thématique], n° 49 (printemps 1991), p. 13-45.

Ferry, Fleur. « Espace sacré en devenir profane ? Les cimetières de la région de Québec des origines à nos jours ». Mémoire de maîtrise en géographie, Université Laval, 2001, xvi-255 p.

Filey, Mike. *Mount Pleasant Cemetery*. Toronto, Dundurn Press, 239 p.

Gelly, Alain, Louise Brunelle-Lavoie et Corneliu Kirjan. *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec, 1922-1994*. Sillery, Septentrion, 1995, 300 p.

Guay, Lorraine. *La fermeture du cimetière des picotés (1855)*. [Québec], Centre de recherches en aménagement et en développement, 1985. vii-57 p. Collection Cahiers, vol. 9, n° 1.

Labbé, Thérèse. « Le cimetière Belmont : témoin d'un art et d'une culture funéraires ». Mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Laval, 1993. xx-215 p.

[Mount Royal Cemetery Company], *Cremation. Its history, practice and advantages*. Montréal, Mount Royal Cemetery Company, 1902. 33 p. + annexes .

Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, « De la production des monuments. Paradigmes et processus de la reconnaissance », dans Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall, dir., *Les espaces de l'identité*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, p. 23-52.

St-Onge, Sébastien. « Les multinationales funéraires et l'individualisation du rapport à la mort ». Mémoire de maîtrise en sociologie, Université Laval, 2000, v-128 p.

Tartakowski, Danielle. *Nous irons chanter sur vos tombes. Le Père-Lachaise, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Aubier, 1999. 275 p. Coll. Historique .

Wagner-Richard, Guy, *Le cimetière juif de Québec*. Sillery, Septentrion, 2000. xxxv-135 p.

Young, Brian et Geoffrey James. *Une mort très digne. L'histoire du cimetière Mont-Royal*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003. lvi-230 p.

#### 4. Sites Internet

Commission de la capitale nationale du Québec (commémoration du cimetière de l'Hôpital général de Québec)

<http://www.capitale.gouv.qc.ca/souvenir/monuments/cimetiere.html>

(14 mai 2004)

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal (historique et mission)

<http://www.cimetierenddn.org/fr/> (14 mai 2004)

Cimetière Saint-Charles, Québec (historique et mission)

<http://www.cimetiere-st-charles.qc.ca> (14 mai 2004)

Fondation du patrimoine religieux du Québec (chapelles funéraires et cimetières)

<http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fondation/> (14 mai 2004)

Ministère de la Culture de l'Ontario (cimetières patrimoniaux)

<http://www.culture.gov.on.ca/french/culdiv/heritage/cemcult.htm> (14 mai 2004)

Mount Auburn Cemetery (historique)

<http://www.mountauburn.org/> (14 mai 2004)

Repos Saint-François d'Assise, Montréal (sur les traditions funéraires des différentes communautés du Québec, selon leur appartenance ethnique ou religieuse)

<http://www.repos-sf.qc.ca> (14 mai 2004)

Services commémoratifs Mont-Royal, Montréal (historique et mission)

<http://www.mountroyalcem.com> (14 mai 2004)

Direction de la publication : Louise Brunelle-Lavoie et Suzel Brunel  
Recherche et rédaction : Patrice Groulx

© Commission des biens culturels du Québec, 2004  
225, Grande Allée Est, bloc A, RC  
Québec (Qc) G1R 5G5

Tél. : (418) 643-8378  
Tec. : (418) 643-8591  
Courriel : [info@cbcq.gouv.qc.ca](mailto:info@cbcq.gouv.qc.ca)  
Site internet : [www.cbcq.gouv.qc.ca](http://www.cbcq.gouv.qc.ca)